

## Présentation synthétique du Compte Financier Unique 2024

Le CFU 2024 démontre la capacité de la Collectivité européenne d'Alsace à être au rendez-vous de ses compétences, depuis sa création au 1<sup>er</sup> janvier 2021, avec 8,1 Mds € investis au profit des alsaciennes et des alsaciens, de nos partenaires associatifs et locaux, et de nos territoires entre 2021 et 2024.

En M€	BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution CA 2024/BP 2024	Cumul 2021- 2024
Autonomie	505,5	529,9	104,8%	1 957,1
Service public alsacien	541,9	500,6	92,4%	1 926,2
Insertion, logement et emploi	300,4	298,8	99,5%	1 168,9
Aide Sociale à l'Enfance	291,2	297,5	102,2%	1 069,3
Infrastructures routières	153,9	153,6	99,8%	598,2
Education	129,4	141,5	109,3%	476,1
Attractivité territoires	52,6	57,9	110,1%	235,2
Sécurité civile	70,0	70,0	100,0%	251,1
Culture et patrimoine	27,2	26,6	97,7%	89,7
Action sociale de proximité	20,7	18,8	90,7%	75,4
Habitat	24,1	21,9	91,0%	78,9
Environnement	20,6	17,7	85,6%	73,9
Sport et Jeunesse	8,6	8,3	95,5%	29,3
Europe Transfrontalier Université	4,5	4,0	89,8%	19,7
Protection maternelle et infantile	5,1	4,5	87,9%	17,9
Bilinguisme	4,0	3,5	87,5%	12,0
Santé publique	4,2	3,0	71,3%	6,8
Innovation	0,7	0,7	97,3%	2,0
<b>Total général</b>	<b>2 164,6</b>	<b>2 158,6</b>	<b>99,7%</b>	<b>8 087,6</b>

En 2024, après analyse du compte financier unique, il ressort les éléments suivants :

- 1 738,1 M€ de dépenses de fonctionnement ont été réalisées en augmentation de +39,4 M€ par rapport à 2023, soit +2,3% (contre +9,7% entre 2022 et 2023).

Cette augmentation des dépenses de fonctionnement traduit la volonté de la Collectivité européenne d'Alsace d'accompagner fortement les Alsaciens les plus fragiles et nos partenaires avec :

- Des solidarités en augmentation de +51,4 M€ entre 2023 et 2024 avec 1 143,7 M€ consacrés aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, à l'enfance en danger, à la lutte contre les précarités, à l'insertion, à la protection maternelle infantile et à la santé. Rappelons que la Collectivité a revalorisé en 2024 les taux directeurs des établissements d'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie du fait d'une situation de handicap, ou du grand âge, ainsi que les établissements hébergeant des enfants placés de +3%. Elle a également créé 91 places supplémentaires d'accueil pour l'enfance en danger, soit 270 places instituées entre 2021-2024 ;
- Une hausse de la contribution accordée aux SIS 67 et SIS 68 de +3,9 M€, soit +6,3%, afin de les soutenir face à l'inflation ;
- Par ailleurs, les mesures nationales (dégel du point d'indice en 2022 et en 2023, revalorisation du SMIC, modification des grilles des premiers échelons de catégorie C et B ...) et des mesures locales (l'intégration des agents de la DIREST,

l'harmonisation du système de prime annuelle, l'ajustement du référentiel des métiers, ...) en faveur du pouvoir d'achat des agents publics a conduit à une hausse de +15,4 M€ de la masse salariale.

- 1 919,4 M€ de recettes de fonctionnement en augmentation de +8,4 M€ par rapport 2023, soit +0,4% (contre +1% entre 2022 et 2023). Cela s'explique par la dynamique de la TSCA, la participation EDF au titre de la concession de la centrale hydroélectrique de Kembs corrélée à la hausse des prix de l'énergie, l'augmentation des enveloppes CNSA, et ce, malgré la forte diminution des produits issus des DMTO (-47 M€ entre 2023 et 2024) ;
- La Collectivité a maintenu son niveau d'endettement à celui de 2023. L'encours de dette est de 520,1 M€ à fin 2024 (contre 519,8 M€ à fin 2023) et la capacité de désendettement 2024 à 2,9 années, soit très en deçà des seuils d'alertes nationaux (10 ans) ;
- Au global, depuis 2021, la Collectivité a exécuté son plan pluriannuel d'investissement (PPI) à hauteur de 1,2 Md €.

En M€	TOTAL 2021-2024
<b>Total général</b>	<b>1 202,2</b>
<b>Maintenance</b>	<b>393,9</b>
Routes	277,3
Collèges	95,7
Immobilier	21,0
<b>Grands projets</b>	<b>440,5</b>
Routes (+ investissements d'avenir)	185,4
Taxe poids lourds	1,9
Collèges	181,0
Immobilier	58,1
Barrages	14,2
<b>Contractualisation</b>	<b>160,7</b>
<b>Habitat</b>	<b>63,6</b>
<b>Autonomie</b>	<b>23,6</b>
<b>Autres</b>	<b>139,9</b>

- En 2024, les dépenses d'investissement (hors dette) sont réalisées à hauteur de 328,8 M€, en légère progression également de +3,2 M€ entre 2023 et 2024, soit +1%, avec notamment :
  - o Les réalisations sur les collèges à hauteur de 84,6 M€, en hausse de +4,9 M€ par rapport à 2023. Ainsi la Collectivité européenne d'Alsace a réalisé des travaux de construction, reconstruction et réhabilitation pour un montant total de 181 M€ depuis 2021. Parmi les opérations livrées, on peut citer : les reconstructions lourdes des collèges de Brumath (16,9 M€), de Mulhouse Kennedy (16,2 M€), de Wintzenheim (9,4 M€) ; les rénovations thermiques du collège de Rouffach (2,8 M€), de Dettwiller (7,3 M€), de Dambach (1,4 M€), de Mutzig (2,3 M€) ; la construction du gymnase du collège Saint-Amarin (5 M€) ;
  - o Les réalisations sur les routes à hauteur de 116,3 M€ avec notamment la maintenance du réseau routier fort de 6 410 km de routes (69,2 M€), et les

- opérations structurantes telles que le contournement de Châtenois, le site propre de transport de l'Ouest Strasbourgeois, ...
- Depuis sa création, la Collectivité européenne d'Alsace est par ailleurs un partenaire privilégié des communes et des EPCI avec 160,7 M€ consacrés aux contractualisations depuis 2021, dont 43,4 M€ réalisés en 2024, en hausse de +10,7 M€ par rapport à 2023 ;
- Par ailleurs, les taux d'exécution progressent encore : 102,5% en fonctionnement (contre 99,4% en 2023) et 103,7% en investissement (contre 95,6% en 2023). Cela témoigne du souci d'optimisation budgétaire de la collectivité, ainsi que de l'exemplarité et de la performance des agents de la Collectivité européenne d'Alsace dans la conduite de leurs missions au quotidien.

La Collectivité européenne d'Alsace dispose ainsi d'une situation financière qui demeure saine, saluée par l'agence Standard and Poor's en 2024, puis en 2025, à travers l'obtention de la notation maximale pour une collectivité locale, grâce aux efforts de gestion engagés dès sa création :

- Si le résultat annuel est en déficit de -42,3 M€, à l'instar de 2023 (-111,7 M€), alors qu'il était positif en 2022 (18,4 M€) et en 2021 (79,7 M€), le résultat cumulé est pour autant toujours positif à hauteur de 108,9 M€ du fait de la reprise du résultat antérieur 2023 (156,4 M€), et du recours au 1<sup>er</sup> emprunt de la collectivité (74,7 M€) depuis sa création ;
- La capacité d'épargne brute de la Collectivité européenne d'Alsace s'établit en 2024 à 181,3 M€ contre 212,3 M€ en 2023. Bien que l'épargne brute soit en recul entre les deux exercices (-30,9 M€), cela permet de sécuriser la capacité de la collectivité à garantir un haut niveau d'investissement sur notre territoire en 2024 et les années suivantes.

Ainsi l'exercice 2024 a permis de démontrer la capacité d'action de la Collectivité européenne d'Alsace en conformité à son ambition d'être une collectivité d'investissement, des solidarités, de cohésion et de proximité.

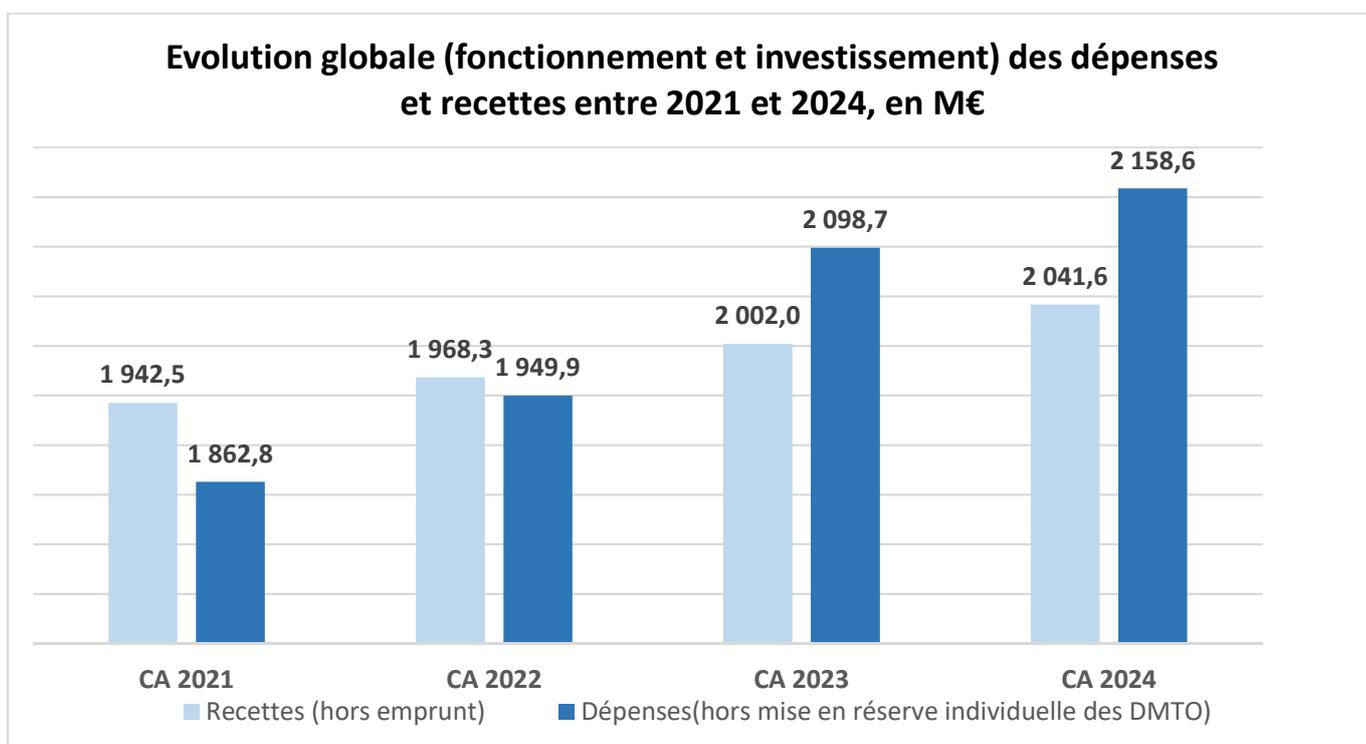
## I. SYNTHESE DE L'EXECUTION 2024

### A. Des réalisations en forte progression depuis 2021

En regroupant les sections de fonctionnement et d'investissement, la Collectivité européenne d'Alsace constate, d'une part, une hausse de ses recettes (hors emprunt) de +2,0% par rapport à 2023 (contre +1,7% entre 2022 et 2023), d'autre part, une hausse soutenue et continue de ses dépenses de (+2,9% entre 2023 et 2024, après +7,6% entre 2022 et 2023).

A l'instar des autres départements, la dégradation relative de la situation financière de la collectivité s'explique par l'effet combiné de :

- l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement (hors mise en réserve des DMTO) de +54,4 M€ (+3,2%) dans le prolongement de la forte croissance des dépenses sociales de +51,2 M€ (+4,7%) ;
- et de la faible progression des recettes réelles de fonctionnement de +8,4 M€ (+0,4%) du fait du repli des produits issus des DMTO (-47 M€ entre 2023 et 2024), ainsi que la dynamique atone de TVA (+0% au compte administratif ; +1,1% en définitif - régularisation sur l'exercice 2025).



### B. La structuration du résultat

**Le résultat annuel 2024 est en déficit de -42,3 M€**, contre un déficit annuel 2023 de -111,7 M€. Ce résultat, quoique déficitaire, est en amélioration du fait du recours à l'emprunt pour la première fois depuis la création de la collectivité à hauteur de 74,7 M€.

Ce résultat se structure ainsi :

- **1 919,4 M€ de recettes réelles de fonctionnement en augmentation de +8,4 M€ par rapport 2023, soit +0,4% (contre +1,1% entre 2022 et 2023) ;**

- **1 738,1 M€ de dépenses réelles de fonctionnement en augmentation de +39,4 M€ par rapport à 2023, soit +2,3% (contre +9,7% entre 2022 et 2023).** Les dépenses réelles de fonctionnement retraitées de la mise en réserve individuelle des DMTO d'un montant de 15 M€, sont en augmentation de +54,4 M€, soit +3,2%.

**Soit un autofinancement de 181,3 M€ en 2024 (contre 212,3 M€ en 2023).** Il est donc en diminution de -30,9 M€ entre 2023 et 2024.

- **196,9 M€ de recettes réelles d'investissement (hors excédents capitalisés) en augmentation de +105,9 M€ par rapport à 2023, soit +116,4% par rapport à 2023.** Cela s'explique principalement par la réalisation d'un emprunt nouveau à hauteur de 74,7 M€ ;
- **420,5 M€ de dépenses réelles d'investissement en augmentation de +5,6 M€ par rapport à 2023, soit +1,3%. Plus particulièrement, sur le périmètre des dépenses opérationnelles (hors dette), elles sont en augmentation de +3,2 M€ entre les deux exercices, soit +1%.**

**Soit un résultat d'investissement de -223,6 M€ (contre -323,9 M€ en 2023)** en augmentation de +100,3 M€.

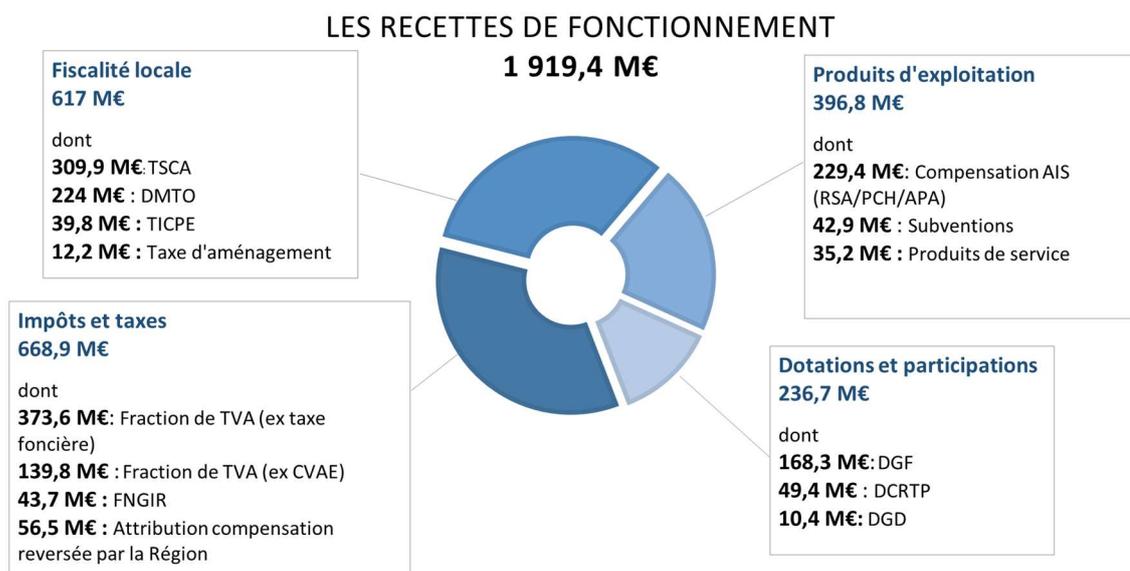
En M€		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2023 vs CA 2024	CA 2023 vs CA 2024 (en%)
<b>Fonctionnement</b>	Recettes réelles	1 870,30	1 889,60	1 911,0	1 919,4	8,4	0,4%
	Dépenses réelles	1 493,60	1 549,20	1 683,8	1 738,1	54,4	3,2%
	Mise en réserve individuelle DMTO			15,0		-15,0	-100,0%
	<b>Autofinancement</b>	<b>376,7</b>	<b>340,3</b>	<b>212,3</b>	<b>181,3</b>	<b>-30,9</b>	<b>-14,6%</b>
<b>Investissement</b>	Recettes réelles (hors 1068)	72,2	78,7	91,0	196,9	105,9	116,4%
	<i>dont opérationnelles (hors emprunt)</i>	66,5	76	83,2	104,9	21,7	26,1%
	Dépenses réelles	369,2	400,7	414,9	420,5	5,6	1,3%
	<i>dont opérationnelles (hors emprunt)</i>	267,6	281,2	325,6	328,8	3,2	1,0%
	<b>Résultat investissement</b>	<b>-297</b>	<b>-322</b>	<b>-323,9</b>	<b>-223,6</b>	<b>100,3</b>	<b>-31,0%</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>79,7</b>	<b>18,4</b>	<b>-111,7</b>	<b>-42,3</b>	<b>69,4</b>	<b>-62,1%</b>
<b>Reprise des résultats N-1</b>	Résultat de fonctionnement reporté	163,9	243,5	261,9	150,2	-111,7	-42,6%
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>243,5</b>	<b>261,9</b>	<b>150,2</b>	<b>107,9</b>	<b>-42,3</b>	<b>-28,2%</b>
<b>Reprise des résultats Syndicats dissolus</b>					<b>108,9</b>		

**Au final, le résultat cumulé de l'exercice 2024 est de 107,9 M€** (contre 150,2 M€ au CA 2023), en diminution de -42,3 M€, soit -28,2%.

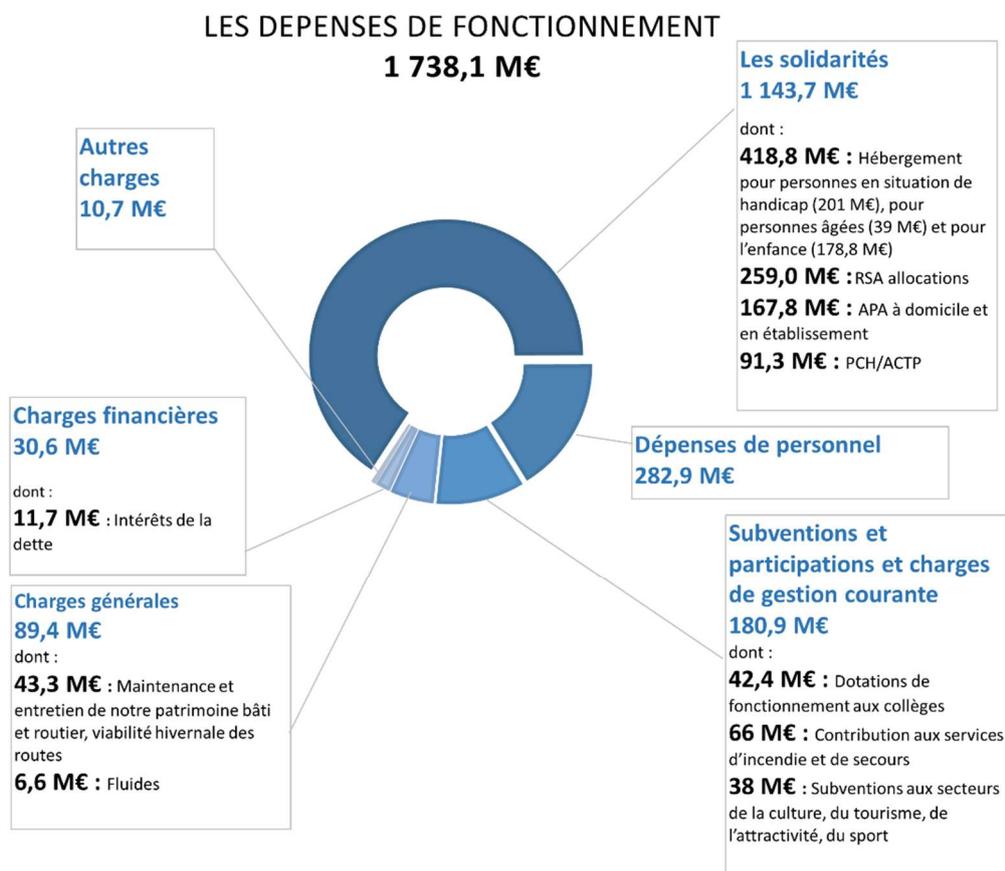
En tenant compte de la reprise en gestion du château du Hohlandsbourg et de la dissolution d'un syndicat, **le résultat qui sera affecté en DM n°1 pour 2025 est de 108,9 M€.**

## II. LE FONCTIONNEMENT

## A. Les recettes de fonctionnement



## B. Les dépenses de fonctionnement



### C. L'autofinancement

En 2024, les 3 indicateurs d'épargne que sont l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette connaissent une dégradation dans le prolongement de la forte hausse des dépenses de fonctionnement (+60,2 M€ de charges de fonctionnement courant).

Pour autant, les ratios restent satisfaisant :

- L'épargne brute générée est de 181,1 M€ en diminution de -31,1 M€ entre 2023 et 2024. Elle conditionne le degré de solvabilité de la collectivité puisqu'elle est affectée prioritairement au remboursement de la dette, et pour le surplus, aux dépenses d'équipement ;
- L'épargne nette se situe à 106,8 M€ en 2024, contre 130,8 M€ en 2023, soit une diminution de -24,0 M€. Il reste donc 106,8 M€ d'épargne disponible à la collectivité pour investir après financement des remboursements de la dette.

M€	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2023 vs CA 2024
Produits de fonctionnement courant	1 877,0	1 902,9	1 907,8	5,0
- Charges de fonctionnement courant	1 537,8	1 662,7	1 722,9	60,2
<b>= EXCEDENT BRUT courant (EBC)</b>	<b>339,2</b>	<b>240,2</b>	<b>184,9</b>	<b>-55,2</b>
<b>+ Solde exceptionnel large</b>	<b>5,2</b>	<b>-14,9</b>	<b>8,1</b>	<b>23,0</b>
= Produits exceptionnels larges*	6,1	8,2	11,6	3,4
- Charges exceptionnelles larges*	0,9	23,0	3,5	-19,5
<b>= EPARGNE de GESTION (EG)</b>	<b>344,4</b>	<b>225,3</b>	<b>193,0</b>	<b>-32,3</b>
- Intérêts	10,5	13,0	11,7	-1,4
<b>= EPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>333,8</b>	<b>212,3</b>	<b>181,3</b>	<b>-30,9</b>
- Capital	89,1	81,5	74,4	-7,1
<b>= EPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>244,7</b>	<b>130,8</b>	<b>107,0</b>	<b>-23,8</b>

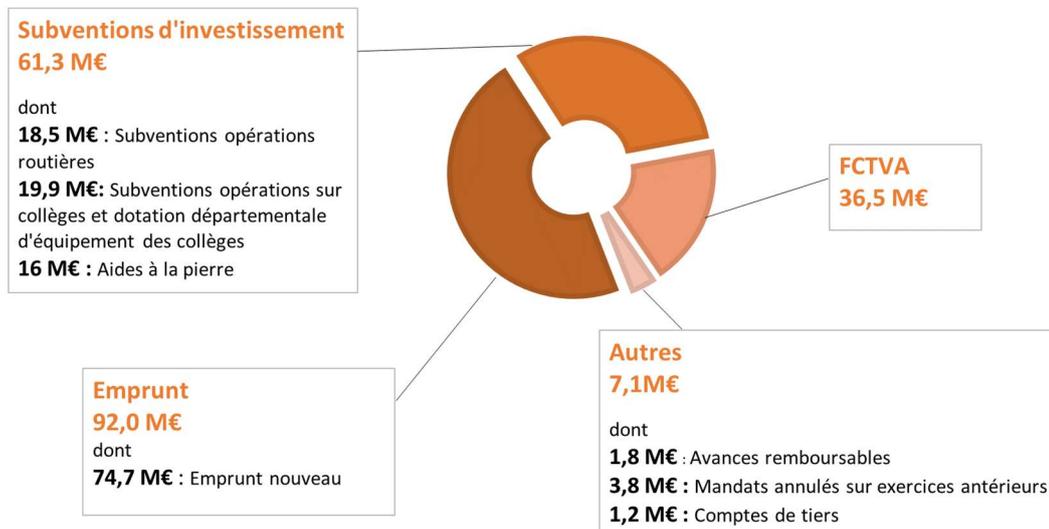
### III. L'INVESTISSEMENT

#### A. Les recettes d'investissement

### LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

**196,9 M€**

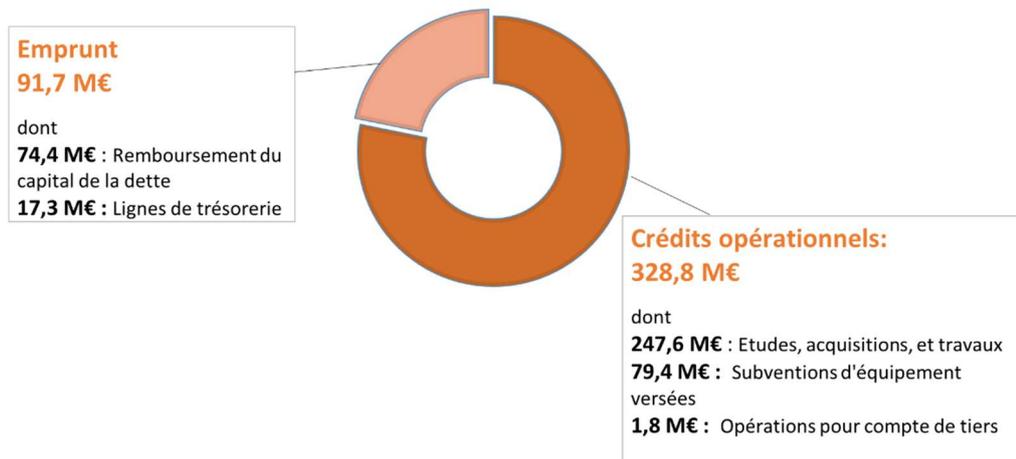
(HORS RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE)



### B. Les dépenses d'investissement

### LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

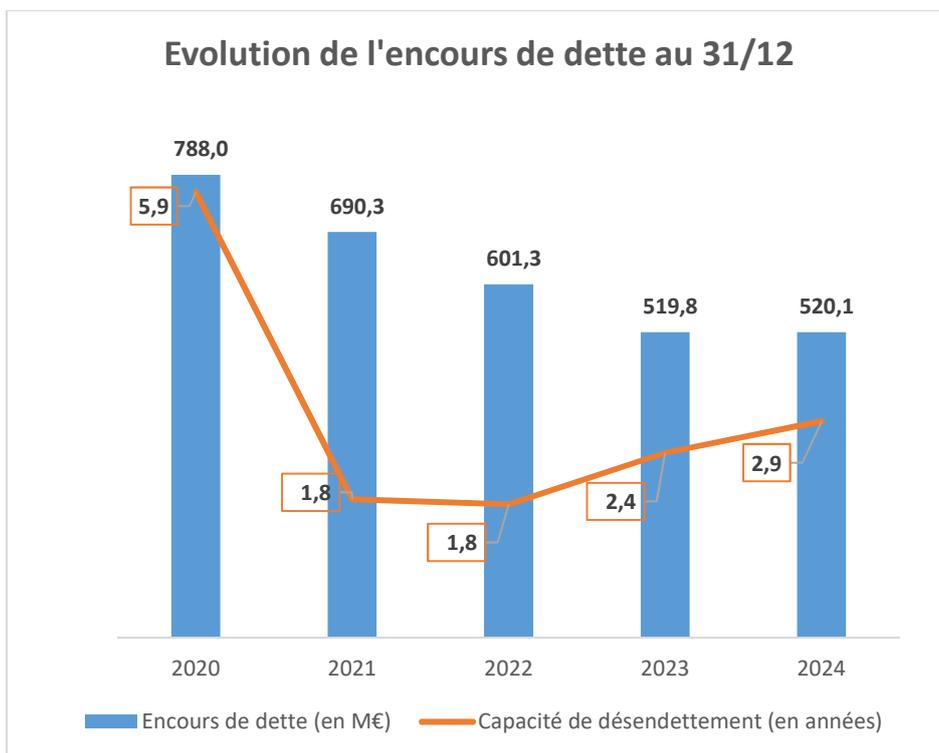
**420,5 M€**



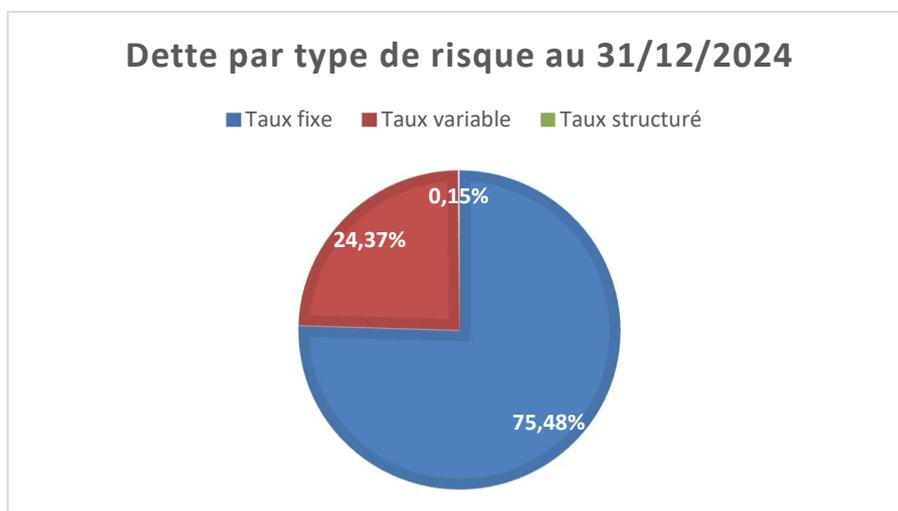
### IV. LA DETTE : UNE 1<sup>ERE</sup> ANNEE D'EMPRUNT

En 2024, la Collectivité européenne d'Alsace a eu recours à l'emprunt pour la première fois depuis sa création. Elle a emprunté un montant de 74,7 M€ auprès de la BEI (Banque européenne d'Investissement).

Cela porte l'encours de dette à 520,1 M€ à fin 2024.



Avec la diminution de l'épargne brute, la capacité de désendettement augmente mécaniquement à 2,9 ans (contre 2,4 en 2023). Elle reste cependant très en-dessous des seuils d'alertes nationaux fixés à 10 ans.



	Fixes	Variables	Structurés	Total
Encours	392 315 100,61	126 679 488,27	784 581,34	519 779 260,22
%	75,48%	24,37%	0,15%	100%